

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Lancement d'une entreprise
ASP 5361

Équipe de production

Coordination

Anne-Julie Roy
Responsable de secteurs de formation
Direction de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Lorraine Bissonnette
Enseignante
Centre de services scolaire des Navigateurs

Jean-François Pouliot
Consultant en formation

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation

Mise en pages et édition

Sous la responsabilité du Secteur de l'éducation
préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire
du ministère de l'Éducation

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de collaboratrices et de collaborateurs du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes.

Frédéric Auger
Enseignant
Centre de formation professionnelle Fierbourg

Chantal Beaudry
Conseillère pédagogique
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

Dominique Leblond
Enseignante
Centre de formation professionnelle 24-Juin

Lamine Mazimez
Enseignant
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)

Isabelle Renaud
Conseillère pédagogique
Pearson Adult and Career Centre (PACC)

Michel Ross
Agent de liaison
Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec (TRÉAQ)

Joseph-Éric Tremblay
Enseignant
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Profil entrepreneurial.....	13
Modèle d'affaires.....	15
Outils technologiques.....	17
Étude de marché.....	19
Commercialisation des produits ou des services.....	21
Planification des ressources.....	23
Sensibilisation au démarrage et à la gestion d'une entreprise.....	25

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les centres de services scolaires.

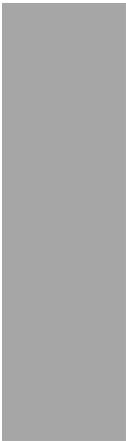
Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Lancement d'une entreprise* (ASP 5361).

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

**Fondements et assises guidant
l'évaluation**

**Éléments constitutifs
de chaque compétence**

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. Pages 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

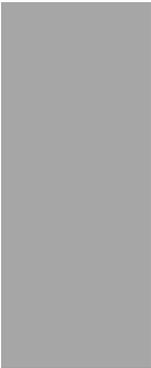
Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Lancement d'une entreprise* (ASP 5361) mène à l'obtention de l'attestation de spécialisation professionnelle.

La durée du programme d'études est de 330 heures. Ce programme est divisé en 7 compétences et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 15 à 75 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel des compétences	Code	Numéro	Durée	Unités
Profil entrepreneurial	446501	1	15	1
Modèle d'affaires	446512	2	30	2
Outils technologiques	446523	3	45	3
Étude de marché	446534	4	60	4
Commercialisation des produits ou des services	446544	5	60	4
Planification des ressources	446555	6	75	5
Sensibilisation au démarrage et à la gestion d'une entreprise	446563	7	45	3



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1 Durée 15 h Unité 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard de l'entrepreneuriat.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Présente sa perception de la fonction d'entrepreneure ou d'entrepreneur.

Phase de réalisation

- Fait ressortir ses réalisations personnelles et professionnelles.

Phase de synthèse

- Établit son profil d'entrepreneure ou d'entrepreneur.

Description de l'évaluation

L'évaluation se déroule tout au long de la compétence. Elle ne devrait pas porter sur la justesse ou la pertinence des explications fournies par l'élève, mais sur sa participation active en ce qui a trait à :

- sa perception de la fonction d'entrepreneure ou d'entrepreneur;
- ses réalisations personnelles et professionnelles;
- ses forces et ses lacunes au regard des exigences de l'entrepreneuriat (profil d'entrepreneure ou d'entrepreneur).

Compétence 2 Durée 30 h Unités 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Élaborer un projet de modèle d'affaires.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Développer une proposition de valeur préliminaire. <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de produits ou de services en fonction d'un objectif de création de valeur. 	25
2 Développer des propositions préliminaires sur les segments de la clientèle potentielle. <ul style="list-style-type: none"> • Formulation adéquate d'hypothèses sur la clientèle potentielle, son profil et ses besoins. 	20
3 Développer des propositions préliminaires sur les éléments connexes du modèle d'affaires. <ul style="list-style-type: none"> • Formulation adéquate d'hypothèses sur les canaux de distribution à utiliser et les types de relations avec la clientèle à établir. 	10
>> Élaborer un projet de modèle d'affaires. <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée d'un canevas de modèle d'affaires. 	15

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

La compétence liée à l'élaboration d'un projet de modèle d'affaires devrait être évaluée au regard de l'emploi d'approches exploratoires.

- La proposition de valeur préliminaire devrait être évaluée par des critères tels que ceux-ci : nouveauté, performance, personnalisation, accessibilité, expérience client, design, prix, rapidité, économie ou rendement.
- Les autres propositions contenues dans le projet de modèle d'affaires doivent être préliminaires, en vue d'une vérification ultérieure.

Compétence 3 Durée 45 h Unités 3

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Utiliser des outils technologiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Saisir et traiter des données.	
• Utilisation appropriée des fonctions de base des applications.	20
3 Gérer ses communications.	
• Utilisation appropriée des outils de partage.	25
• Organisation correcte de l'agenda.	15
>> Utiliser des outils technologiques.	
• Respect des règles d'éthique professionnelle.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de la compétence peut être effectuée à l'aide d'un ordinateur portable, d'un ordinateur de bureau, d'un téléphone intelligent ou d'une tablette et au moyen d'applications Web ou d'applications traditionnelles.

- L'évaluation de l'utilisation des fonctions de base des applications devrait porter sur au moins deux applications : traitement de texte, tableur ou logiciel de comptabilité. Elle pourrait comprendre des activités telles que le formatage de caractères, de paragraphes, de pages ou de nombres ainsi que l'insertion et l'utilisation des quatre opérations arithmétiques de base dans un tableau.
- L'utilisation des outils de partage devrait être évaluée par l'envoi de courriels, l'envoi de textos, l'usage des médias sociaux ou l'utilisation d'un système de messagerie. Elle devrait inclure la synchronisation des données.
- L'organisation de l'agenda devrait être évaluée par des critères tels que ceux-ci : inscription de l'information pertinente (ex. : heure, sujet, nom, lieu), prévision de marges de manœuvre entre les rendez-vous et interaction de l'agenda avec le carnet d'adresses ou les données de localisation.
- L'évaluation du respect des règles d'éthique professionnelle devrait être effectuée au regard des exigences en matière de communication sur Internet (ex. : respect, formules de politesse).

Compétence 4 Durée 60 h Unités 4

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Effectuer une étude de marché.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Recueillir des données secondaires en ce qui a trait au marché. <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des outils de recherche. 	10
2 Recueillir des données primaires en ce qui a trait à la clientèle potentielle. <ul style="list-style-type: none"> • Formulation adéquate des questions. • Choix judicieux des personnes à consulter. 	15
3 Produire l'étude. <ul style="list-style-type: none"> • Description claire de l'environnement socioéconomique ou de la concurrence. • Description claire de la clientèle cible. 	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'étude de marché doit être en lien avec le projet de modèle d'affaires. Elle peut prendre la forme de faits saillants et être rédigée en prévision de son utilisation à l'étape de commercialisation.

- Les outils de recherche utilisés peuvent être traditionnels ou électroniques.
- La collecte des données primaires en ce qui a trait à la clientèle potentielle peut être effectuée par entrevue, par sondage traditionnel ou par sondage en ligne.
- La formulation des questions devrait être évaluée par des critères tels que ceux-ci : pertinence par rapport au projet de modèle d'affaires, nombre ou type de questions.
- Le choix des personnes à consulter devrait être évalué par des critères tels que ceux-ci : pertinence par rapport au projet de modèle d'affaires, représentativité des personnes, nombre de personnes ou expertise.

Compétence 5 Durée 60 h Unités 4

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Commercialiser ses produits ou ses services.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Définir des objectifs et des stratégies de commercialisation.	
• Finalisation adéquate de la proposition de valeur.	10
• Finalisation adéquate des propositions sur les canaux de distribution à utiliser et les types de relations avec la clientèle à établir.	10
• Formulation adéquate d'idées sur le positionnement ou l'image de marque.	10
• Détermination adéquate de prévisions de ventes.	15
3 Réaliser des activités de prospection.	
• Préparation et exécution adéquates d'un argumentaire (<i>pitch</i>) de vente.	25

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

L'évaluation de cette compétence devrait tenir compte de son caractère intégrateur.

- Les idées sur le positionnement ou l'image de marque de la future entreprise devraient être évaluées en fonction de leur concordance avec les éléments finalisés du modèle d'affaires.
- Les prévisions de ventes devraient être évaluées sur la base de leur caractère détaillé et de leurs liens avec les résultats de l'étude de marché.
- L'évaluation de la présentation de l'argumentaire de vente devrait être réalisée par des simulations orales. La préparation de l'argumentaire peut être effectuée sur support traditionnel ou électronique.

Compétence 6 Durée 75 h Unités 5

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Effectuer la planification des ressources de son entreprise.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Structurer les activités de son entreprise.	
• Décomposition et ordonnancement corrects des activités.	10
• Détermination correcte de la capacité de production de son entreprise.	10
2 Définir les besoins en ressources matérielles et financières.	
• Détermination adéquate des immobilisations et des fournitures nécessaires.	15
4 Établir des états financiers prévisionnels.	
• Inscription complète des données relatives aux prévisions de ventes, aux coûts du projet et au financement.	15
• Détermination adéquate des coûts opérationnels.	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

La planification des ressources devrait être en lien avec le modèle d'affaires, l'étude de marché ainsi que les objectifs et les stratégies de commercialisation.

- La décomposition et l'ordonnancement des activités devraient être évalués par des critères tels que ceux-ci : activités facturables, activités non facturables, durée et séquence chronologique ou logique.
- La capacité de production devrait tenir compte des ressources disponibles et du nombre maximal de ventes réalisables.
- La détermination des immobilisations et des fournitures devrait être évaluée par des critères tels que ceux-ci : besoins de la future entreprise et capacités financières.
- L'inscription des données relatives aux prévisions de ventes, aux coûts du projet et au financement devrait être effectuée à l'aide d'un outil informatisé de prévision financière.
- La détermination des coûts opérationnels devrait inclure les frais directs, les frais de vente et les frais d'exploitation.

Compétence 7 Durée 45 h Unités 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard des exigences liées au démarrage et à la gestion d'une entreprise.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueil de l'information sur les sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Participe activement aux activités.

Phase de synthèse

- Prépare un plan d'action présentant les démarches nécessaires au démarrage et à la gestion de l'entreprise.

Description de l'évaluation

L'évaluation se déroule tout au long de la compétence.

- Le travail de collecte de l'information peut être effectué au moyen de références sur support traditionnel ou électronique ou encore par la consultation de personnes-ressources.
- L'évaluation du plan d'action ne devrait pas porter sur sa justesse et sa pertinence, mais plutôt sur le caractère détaillé de ses éléments constitutifs : objectifs, activités, tâches, échéances, délais, coûts, etc.